

DSG/SRH/SC

Ce document est une trame pour vous aider à rédiger votre dossier de demande de CPP. Il sera à télécharger et à déposer lors de votre inscription sur Galaxie.

Demande de Congé pour Projet Pédagogique (CPP)

UFR :	Département :		
Nom patronymique :	Nom marital :		
Prénoms :	Date de naissance :		
Corps :	Grade :	Emploi occupé n° :	Section CNU n°:

CPP sollicité

Durée non fractionnable :

12 mois par période de 6 ans passée en position d'activité ou de détachement (sauf 1^{er} congé qui peut être obtenu par l'enseignant nommé après au moins 3 an dans un établissement d'enseignement supérieur)

6 mois par période de 3 ans passée en position d'activité ou de détachement (sauf si le précédent CPP était d'une durée de 12 mois)

6 mois suite à :

Congé de maternité : du : ----- au -----

Congé parental ou d'adoption : du : -----au -----

Le cas échéant, Précisez si vous avez effectué des :

Responsabilités collectives Enseignements nouveaux ou pratiques pédagogiques innovantes

CPP déjà obtenu (s) : Oui du : -----au ----- Non

A, le ----- Signature :

Vous trouverez ci-après les deux items à détailler qui permettront d'apprécier votre demande. Votre dossier sera complété d'un CV.

I - DESCRIPTION DU PARCOURS

La description du parcours de l'intéressé permet d'apprécier son engagement dans les missions de recherche et d'enseignement

II - NOTE DETAILLEE PRESENTANT LE PROJET

Le projet doit permettre d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
- Positionnement du projet dans le contexte national ;
- Objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Résultats attendus ;
- Acteurs impliqués / partenaires pédagogiques (externes et internes) ou socio-économiques ;
- Nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
- Possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.

AgroSup Dijon est plus particulièrement sensible aux critères suivants :

- A la façon dont le projet déposé s'intègre dans le projet stratégique de l'établissement et en particulier dans son axe 2 sur la transformation pédagogique ;
- Comment le projet de l'agent s'intègre dans un projet collectif impliquant d'autres EC et enseignants de l'établissement
- La manière dont le projet de formation s'appuie sur ou permet le développement d'un partenariat structurant pour l'établissement ;
- En quoi les résultats de ce projet peuvent être transférables à d'autres formations ;
- Quelle est la faisabilité du projet et de sa soutenabilité financière.